

Déclaration Unaf – PLACSS

Conseil de la CNAM

6 juin 2024

L'Unaf tient à appeler à une certaine vigilance quant à l'évolution du déficit de la branche Maladie de la Sécurité sociale dans le cadre de l'examen du projet de loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale (PLACSS) de l'année 2023.

Le tableau d'équilibre montre un solde de -11,1 milliards d'euros de la branche Maladie au titre de l'exercice 2023. L'un des axes retenus pour tenter de rétablir un équilibre de la branche est celui de la responsabilisation des assurés.

Il convient alors de rappeler qu'entre actuellement en vigueur le doublement des franchises médicales et des participations forfaitaires. Ce doublement devrait représenter une dépense annuelle moyenne supplémentaire de 17€ pour les personnes ne souffrant pas d'une affection de longue durée et de 19€ pour les personnes souffrant d'une affection de longue durée selon le Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Cette mesure devrait ainsi représenter un abondement à hauteur de 880 millions d'euros bruts annuels.

Cela s'ajoute à la hausse du ticket modérateur sur les actes de soins dentaires qui a eu lieu en octobre 2023, hausse reportée sur les complémentaires santé et qui entrainera une augmentation des cotisations pour les assurés.

Enfin, il convient d'ajouter les futures mises en œuvre de la réforme des transports sanitaires ainsi que de la taxe dite « lapin ».

Ces mécanismes ne font que contraindre les familles à dépenser une somme de plus en plus conséquente pour accéder au système de santé et cela va mener à des renoncements de soins.

Ces renoncements sont d'autant plus nombreux que persiste actuellement un faible investissement dans des véritables démarches de prévention de la santé.

Le coût de ces renoncements sera certainement répercuté sur des dépenses de soins hospitaliers, et non de soins de ville, mais existera tout de même.

L'Unaf s'oppose à cette vision punitive de l'Assurance Maladie, qui progresse chaque année.

La responsabilisation grandissante des familles, en tant qu'usagers du système de santé, ne doit pas être une manière de financer les dettes de la branche Maladie.

Il serait plus efficace d'agir sur la pertinence des soins et de renforcer les actions de prévention.

De plus, il est actuellement possible de penser que ce déficit va continuer à se creuser. Face à ce constat, l'Unaf appelle à l'adoption d'une vision des dépenses sur le long-terme plutôt qu'une vision sur le court-terme, qui en devient désavantageuse pour les familles.

L'Unaf prend acte de ce PLACCS.